REPONSES AUX QUESTIONS DES JOURNALISTES

L'ECONOMIE

Question : La Côte d'Ivoire est le premier pays producteur mondial de l'anacarde, que faire pour éviter de tomber dans le piège du cacao, à savoir que la non transformation sur place rend l'économie dépendante du marché international ?

Premier Ministre : La Côte d'Ivoire est le premier producteur africain de noix brutes de cajou, avec en 2015, une production annuelle de noix de 702 510 tonnes, exportées quasi exclusivement à l'état brut vers l'Inde (25%) et le Vietnam (70%).

Le taux de transformation nationale reste encore faible, de l'ordre de **7 %** pour une capacité industrielle installée de 100.000 tonnes.

Actions prévues pour la filière:

- Appui à la transformation par l'opérationnalisation du Centre Technique du Cajou
- Mise en œuvre des mesures incitatives à la transformation locale
- Préparation et lancement du Projet BIRD Enclave d'amélioration de la compétitivité de la Filière

Perspectives pour 2018 - 2020

- La mise en œuvre de la stratégie nationale pour la transformation de 50% de la production
- L'amélioration du système de production pour en assurer la durabilité
- L'amélioration du climat des affaires pour une plus grande implication du secteur privé (banques, investisseurs nationaux et étrangers) dans la Filière.

Question : Une certaine opinion accuse l'Etat de s'être mêlé de ce qui ne le regardait pas. L'Etat avait-il ou non un rôle à jouer dans une affaire privée?

Premier Ministre :S'il est vrai que l'économie de ce pays repose sur l'agriculture et que la terre ne trahit pas, il apparait plus évident aujourd'hui que confier son argent à un promoteur fraudeur d'agro-business, c'est exactement accepter de participer à une activité financière illégale ne reposant nullement sur l'agriculture.

La violation des principes régissant l'appel public à l'épargne dans l'espace UEMOA par les promoteurs fraudeurs, leurs manœuvres frauduleuses visant à escroquer et ruiner les paisibles populations doivent interpeller les uns et les autres sur la nécessité d'une vigilance et d'une prudence accrue face à toute promesse de gains rapides et élevés d'argent.

LE SOCIAL

NEGOCIATIONS AVEC LES TRAVAILLEURS

Question : C'était un baptême du feu tout en feu, votre arrivée à la Primature, avec la grève des fonctionnaires et les mutins. Vous avec payé 616 milliards sur la période 2012-2015, au titre du déblocage des salaires, après plus de 25 ans de stagnation. Mais il demeure le point d'achoppement du stock des arriérés. Quelle est la réalité des faits ? De quoi s'agit-il et où en êtes-vous avec les négociations ?

Premier Ministre : Les revendications présentées par la Plateforme nationale des organisations professionnelles du secteur public de Côte d'Ivoire et l'Intersyndicale des fonctionnaires de Côte d'Ivoire au Gouvernement portent sur six points :

1. l'organisation des régimes de pension gérés par la CGRAE,
2. le paiement du stock des arriérés liés aux mesures actées par le Gouvernement en 2009 estimés à 249,6 milliards de FCFA,
3. la revalorisation indiciaire de 150 points pour les fonctionnaires ne bénéficiant pas d'une grille particulière estimée à 21 milliards de FCFA,

4. l'intégration des agents journaliers du secteur public à la Fonction Publique,
5. le respect de la liberté syndicale,
6. la suppression de l'impôt sur les traitements des salaires (ITS) et de la contribution nationale (CN).

Les actions entreprises par le Gouvernement : Plusieurs rencontres afin de trouver des solutions aux revendications présentées par les deux collectifs de syndicats. Suite à ces rencontres, les échanges ont permis d'aboutir à des propositions qui ont été communiquées aux organisations syndicales le jeudi 19 janvier 2017.

Les points d'accord sont les suivants :

1- Concernant la modification du régime de pension géré par la CGRAE :
- rétablissement du capital décès, soit 12 mois de salaire ;
- rétablissement de la majoration pour famille nombreuse, avec prise en compte d'un nombre maximum de 6 enfants de 16 à 21 ans ;

2- Concernant l'intégration des agents journaliers du secteur public à la Fonction Publique :
- 1000 agents ont été intégrés en 2016 ;
- le solde de 1 800 sera intégré sur deux ans (soit 1 000 en 2017 et 800 en 2018).

3- Concernant la liberté syndicale, notamment l'autorisation du précompte des cotisations des syndiqués à la source :
L'Etat a marqué son accord pour le prélèvement à la source des cotisations en faveur des organisations syndicales.

Les revendications qui continuent de faire l'objet de discussions :

- Le paiement du stock des arriérés liés aux mesures actées par le Gouvernement en 2009 estimé à 249,6 milliards de FCFA.
- La revalorisation indiciaire de 150 points pour les fonctionnaires ne bénéficiant pas d'une grille particulière, estimée à 21 milliards de FCFA.

La revendication qui rencontre le refus de l'Etat

- la suppression de l'impôt sur les traitements et salaires et de la contribution nationale.

Le gouvernement est constamment ouvert au dialogue social en vue de trouver une issue favorable aux points susmentionnés, relatifs au paiement du stock des arriérés et à la revalorisation indiciaire.

SANTE

Question : Beaucoup d'espoir a été placé dans la CMU. Et depuis, on ne voit rien venir. A quand l'opérationnalisation ou la mise en place effective?

Premier Ministre : La CMU avance bien. Elle est déjà une réalité pour les étudiants. Pour la mise en place et la gestion de ce projet (CMU), il a été créé en 2014 la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM). Et les enrôlements ont démarré avec celle du Chef de l'Etat lui-même en décembre 2014. Le panier de soin a été défini en fonction des statistiques du ministère de la Santé sur les maladies les plus fréquentes et les urgences qui portent atteintes au budget des familles en dehors des affections chroniques.

La cotisation est fixée à 1000F par mois et par personnes avec un ticket modérateur de 30% pour le bénéficiaire sur la base des tarifs des structures sanitaires publiques. Un délai de carence de 3 mois est observé dès le début du paiement des cotisations. Les prestations sont gratuites pour les indigents.

La mise œuvre se fera en trois étapes :

- **La 1ère étape** est une phase pilote concernant 150 000 **étudiants** dans les villes d'Abidjan, Yamoussoukro, Bouake, Daloa et Korhogo. Le réseau de soins est constitué des centres de santé universitaires et les Hôpitaux des zones concernées.

- **La 2ème étape** concernera les **indigents**. Une étude est en cours avec la Banque mondiale pour la définition du statut d'indigent. Leur prise en compte dans la CMU démarrera dès la fin de l'étude par leur identification, enrôlement et leur prise en charge médicale.

- **La 3éme étape** est la **généralisation** de la CMU avec l'intégration de toutes les personnes assujetties.

Question : Cela veut dire que la CMU est déjà opérationnelle ?

Premier Ministre : Les deux premières étapes ont déjà démarré pour cette année 2017. La première phase pilote a vu la réhabilitation de **9 structures sanitaires** universitaires. Les 150 000 étudiants concernés ont été enrôlés et la distribution de leurs cartes est effective. Leur prise en charge médicale par la CMU va commencer avec le lancement qui aura lieu à la fin de ce mois.

La deuxième phase concernant l'étude sur les indigents a démarré depuis le mois d'Octobre 2016 par une étude pilote qui s'est achevée en Mars 2017. Elle a concerné les villes de Bouaflé, Sinfra, Yamoussoukro et Katiola. Cette étude sera étendue aux autres villes dès le début du mois de mai pour une durée de 6 mois.

Pour la 3ème phase relative à la généralisation de la CMU, **376 structures sanitaires** ont été choisies pour faire l'objet d'une réhabilitation et d'un équipement. Les résultats des deux premières phases permettront de tester les outils mis en place et de les ajuster éventuellement avant cette phase de généralisation.

Le secteur informel sera intégré grâce à l'identification des acteurs par la chambre des métiers et la chambre d'agriculture. Pour l'ensemble des personnes démunies, la CMU sera bientôt une réalité, et elle prendra son plein envol en 2018.

EAU/ELECTRICITE

Question : M. le Premier ministre, des efforts ont certes était faits, mais on a souvent des coupures d'eau ici et là ; et certaines zones rurales ont cruellement besoin d'adduction d'eau ou de pompes villageoises. Votre plan d'action en termes de réalisations à venir ?

Premier Ministre :1- Distribution et accès à l'électricité

- Le Programme National d'électrification Rurale (PRONER) visait à électrifier les localités d'au moins **500 habitants à l'horizon 2016** ainsi que de l'ensemble des localités du pays à l'horizon 2020. **70 localités ont été mises sous tension à fin mars 2017.**

- Le Programme Electricité Pour Tous ou en abrégé « PEPT » vise à favoriser l'accès effectif à l'électricité, des couches sociales à faible revenu qui paient désormais 1 000 FCFA pour leur branchement –abonnement. **A fin mars 2017, ce sont environ 53 000 abonnés qui ont été raccordés au réseau électrique dans le cadre du PEPT**.

- Mise en service d'une vingtaine de postes de distribution publique permettant d'améliorer progressivement la qualité du produit.

2- Coupures d'eau à Abidjan

La ville d'Abidjan a bénéficié d'importants travaux essentiellement consacrés à la production d'eau potable depuis 2011. Cela a permis de passer d'une production de 350 000m3/j à une capacité de production de 620 000m3/j. Ce qui permet de couvrir la totalité de la demande actuelle estimée à 600 000m3/j. A Abidjan, nous n'avons pratiquement plus de problème de production, mais un problème de transport, d'extension de réseaux, de raccordement de quartiers non alimentés et de distribution. Les coupures récurrentes d'eau potable à Abidjan sont aussi liées aux coupures de l'électricité car toutes les usines de production sont tributaires de l'alimentation électrique.

Dans les villes de l'intérieur du pays, **ces défaillances sont le résultat d'un déficit d'investissement depuis plus de 20 ans dans nos infrastructures.**

Les actions du Gouvernement

- Depuis 2011, plusieurs localités ont bénéficié à travers les programmes présidentiels PPU1, PPU2 et lors des visites présidentielles de travaux de renforcement de leur adduction d'eau par la réalisation de forages et la réhabilitation de leur système de traitement.

- A court terme, l'Etat continuera à mettre en place des forages pour traiter les situations d'urgence de manque d'eau dans plusieurs localités qui souffrent au quotidien de ce déficit.

- A long terme, le dépérissement rapide des forages en période sèche nous a poussés à revisiter le modèle de captation d'eau vers un modèle de captage basé sur des ressources pérennes à savoir les eaux de surfaces (rivières et fleuves). Un large programme est en cours de finalisation et plusieurs projets structurants seront engagés dès cette année.

EDUCATION

Question : Tout le monde est d'accord que le gouvernement a fait de grandes réalisations en termes d'équipement, d'infrastructures, de cantines, de kits scolaires, de matériel roulant… Et environ 45% du budget va dans ce secteur. Malheureusement, le produit final n'est pas de qualité. Qu'envisagez-vous faire pour y remédier ? Et, Monsieur le Premier ministre, de quelle école rêvez-vous en termes de qualité ?

Premier Ministre : Effectivement, la quatrième édition de l'étude de la situation économique en Côte d'Ivoire, publiée en janvier 2017 par le Groupe de la Banque Mondiale indique qu'**en 2015, l'Etat ivoirien a consacré environ un quart de son budget, soit presque 5% de son produit intérieur brut, à l'éducation.** Dépassant ainsi le niveau de financement du système éducatif de la plupart des pays africains. Pourtant, l'espérance de vie scolaire, c'est-à-dire le nombre d'années de scolarisation dont un enfant accédant à l'école peut espérer bénéficier, est plus faible en Côte d'Ivoire (7,7 ans) que dans la plupart des pays africains (9,7 ans en moyenne). Pire, les résultats de l'évaluation des compétences en troisième année du primaire, réalisée en 2012, montre

que la majorité des élèves ivoiriens ont un niveau faible, voire très faible, aussi bien en français qu'en mathématiques.

Question : Qu'envisagez- vous faire pour y remédier?

Premier Ministre :le Gouvernement précédent a entamé plusieurs actions, que le Gouvernement actuel envisage renforcer et accélérer :

- Augmenter la capacité d'accueil des structures de formation, c'est-à-dire construire plus d'écoles primaires, de collèges, de lycées, d'universités et de structures d'enseignement technique et de formation professionnelle. En vue de ramener les effectifs par classe à des niveaux propices à une formation de qualité ;

- Recruter des enseignants en nombre suffisant, en vue d'augmenter le taux d'encadrement des apprenants. Et améliorer le dispositif de formation continue des enseignants, afin d'augmenter la qualité de l'encadrement des apprenants ;
- Revoir le contenu des programmes et la méthode d'enseignement. Au niveau du contenu des programmes, au secondaire, certains chapitres, notamment en mathématique, seront rajoutés au programme actuel, pour plus de cohérence entre les formations secondaire et supérieure. Au niveau de la méthode d'enseignement, au primaire, la lecture syllabique est de retour ; au supérieur, l'utilisation des TIC sera généralisée, à travers l'emploi des vidéoprojecteurs, des équipements de télé-enseignement, des cours en ligne, etc. ;

- Améliorer le dialogue social dans le système éducatif, en vue de diminuer sensiblement le nombre de grèves et d'actes de violence dans le secteur, permettant ainsi de décroître le nombre d'heures de cours perdues, donc d'augmenter le temps d'apprentissage.

Question : Monsieur le Premier Ministre, de quelle école rêvez-vous, en termes de qualité ?

Premier Ministre : Je dirais que le Premier Ministre, que je suis, rêve de l'école promise aux Ivoiriens par le Président Ouattara dans son programme présidentiel de 2010. C'est-à-dire une école qui forme des agents de développement, qui soient également des citoyens tolérants.

En d'autres termes, une école qui forme des ressources humaines de qualité, capables de produire plus et mieux, pour maintenir notre économie sur une trajectoire de croissance accélérée, durable et inclusive. Une école qui forme des Ivoiriens nouveaux, compétents, qui aiment profondément leur pays et tous leurs frères Ivoiriens, tout en acceptant l'ouverture sur le monde.

LOGEMENTS SOCIAUX

Question : Le Président de la République avait promis la construction de 60 000 logements. La promesse n'a pas été tenue. Que comptez-vous faire pour apporter une solution aux problèmes de logement des Ivoiriens ?

Premier Ministre :1- Préparation de la remise des clés des logements achevés à Bingerville

Dans le cadre de la remise des clés des logements achevés sur le site de Bingerville, plusieurs visites de chantier ont été organisées pour s'assurer de la qualité des **463 logements** à livrer. Ces visites ont permis de constater plusieurs malfaçons sur les logements objet des remises de clés. Sur la base de ce chronogramme, la remise des clés des logements achevés est envisagée au plus tard dans **la première quinzaine du mois de mai 2017**.

2- Reprise des travaux sur le site de SongonKassemblé

Le site de **439 ha** de SongonKassemblé a connu un important retard dans l'avancement des travaux, en raison de blocages liés à des conflits internes entre les communautés villageoises du site visé.
Le Ministère a entrepris au mois de **mars 2017**des discussions avec la communauté villageoise de Songon, les détenteurs de droits coutumiers, le collectif des exploitants des cultures et la commission de gestion foncière, en vue de parvenir à une résolution du conflit et permettre la reprise des travaux dans les meilleures conditions. Grâce aux négociations menées, **les barrières ont pu être levées et les travaux ont pu reprendre aussi bien pour les promoteurs immobiliers que les entreprises de voiries et réseaux divers (VRD) primaires**.

La reprise des travaux sur ce site, qui est resté inaccessible pendant plus de 7 mois, constitue une avancée notable, au regard du caractère stratégique de ce site qui accueillera **plus de 80 000 logements sur les**

150 000 prévus dans le cadre du programme présidentiel de logements sociaux et économiques.

3- **Lancement d'un programme d'urgence de 1000 logements sociaux à SongonKassemblé**

En vue d'accroitre l'offre de logements sociaux en faveur des couches défavorisées de la population, le Ministère a entrepris le lancement d'un programme d'urgence de **1000** logements sociaux sur le site de SongonKassemblé. Le démarrage effectif des travaux est prévu au plus tard au mois de **juin 2017**.

Perspectives :

- - Poursuivre les travaux de construction et de VRD primaires en cours sur le site de Songon et sur l'ensemble des sites du programme (Bassam et Bingerville) ;

- Rendre opérationnel le Centre de Promotion des Logements Sociaux au plus tard en **mai 2017**

LA SECURITE

Question : Le mois de janvier a envoyé de mauvais signaux à tout le monde, avec des coups de feu de mutins et une si longue grève. Quelles dispositions sécuritaires pour rassurer les populations ivoiriennes et les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers?

Premier Ministre : Les mutineries observées dans les casernes en début d'année ont démontré une fois de plus la nécessité pour le Gouvernement de poursuivre ses efforts pour la mise en place d'une armée moderne et définitivement républicaine. C'est d'ailleurs tout le sens de la loi de programmation militaire adoptée par le Gouvernement en décembre 2015 et votée par le Parlement en 2016 ainsi que les investissements importants décidés par le Président de la République, Chef Suprême des armées pour rééquiper nos armées depuis 2011. Ces efforts ont permis de ramener la paix et la sécurité qui constituent des facteurs importants pour le développement économique et social du pays. Vous observerez avec moi l'amélioration significative de l'indice de sécurité dans notre pays qui est passé de 3,8 en 2012 à 1,1

actuellement. Cela a eu pour conséquences le retour des investisseurs et de plusieurs institutions internationales. C'est d'ailleurs, une des raisons qui ont motivé le conseil de Sécurité de l'ONU à autoriser le retrait de ses forces de maintien de la paix qui sont présentes dans notre pays depuis 2002. Donc des efforts ont été faits qui ont produit des résultats tangibles sur le terrain. Mais des difficultés demeurent auxquelles le Gouvernement entend faire face en toute responsabilité.

Pour préserver ces acquis, nous poursuivons nos efforts de sensibilisation de nos soldats dont la mission est essentielle dans la consolidation du climat de paix dans notre pays. Leur mission doit être de protéger les populations et non de leur faire peur ou de les traumatiser quel que soit le motif de leur mécontentement. Ce n'est pas en tenant constamment en joug les populations que l'on résoudra les problèmes, dont la complexité requiert beaucoup de sérénité et du temps pour les régler durablement.

D'ailleurs les militaires l'ont compris qui pour certains ont fait amende honorable. Nous avons bon espoir que cette tendance se généralise à l'ensemble des troupes. Nous avons vis-à-vis des éléments des Forces de Défense et de Sécurité un devoir d'écoute et de compréhension; mais également un devoir de vérité. L'Etat ne peut pas tout faire en même temps au risque de compromettre nos acquis et l'avenir du pays tout entier. **Le temps des mutineries est terminé**. **Il faut que l'on le comprenne ainsi et qu'on travaille tous à résoudre les problèmes dans la paix et la concertation.** Et je veux pour terminer sur cette question rassurer l'ensemble de nos compatriotes. L'Etat se donne tous les moyens pour garantir la paix et leur quiétude.

Question : La mise en place de la loi de programmation militaire va-t-elle aider sur le long terme, avec une armée de professionnels qui ne tirent pas en l'air pour un oui ou pour un non? Quel espoir placez-vous dans la Loi de Programmation militaire ?

Premier Ministre : Tout à fait. Le Président de la République a pour ambition de doter la Côte d'Ivoire d'une armée professionnelle et moderne au service du développement. Une telle ambition ne peut être réalisée avec des « mesurettes » de circonstances. Parce que, quelle était la situation de notre armée ? 95% du budget de la défense étaient

affectés au fonctionnement et seulement 5% à l'équipement. Cette situation avait des conséquences d'ordre structurel sur notre outil de défense en termes d'équipement et de formation. C'est pour cette raison que sur instructions du Président de la République, **SEM Alassane OUATTARA**, le gouvernement a travaillé à l'élaboration puis à l'adoption par le Parlement d'une loi de programmation militaire qui couvre la période 2016-2020, dotée d'un budget **de 2254 Milliards F CFA**.

L'objectif visé par cette loi est de construire une armée qui est plus adaptée aux réalités actuelles de notre pays ; une armée plus aguerrie, qui sait faire mieux face aux nouvelles menaces auxquelles notre pays est confronté, et qui est également à la hauteur de nos ambitions de développement et du rayonnement sous régional de la Côte d'Ivoire.

Cela nécessite la réalisation d'infrastructures, notamment des casernes, la réorganisation des ressources humaines et l'équipement des unités, notamment en matériels roulants et en armements. D'où le renforcement des capacités tant au plan humain, matériel que financier des Armées et de la Gendarmerie nationale, sur la période indiquée. La loi de programmation militaire, n'est autre qu'une planification des moyens, de leur mobilisation et de leur utilisation autour d'objectifs précis pour construire dans le temps cette nouvelle armée. Ainsi, 800 milliards sur l'ensemble du budget serviront à équiper ces forces, quand 1454 milliards seront consacrés à des dépenses de fonctionnement.

La loi de programmation militaire est une réponse globale et structurée aux dysfonctionnements notés au sein de notre armée ; lesquelles difficultés se sont exacerbées aux cours des années de crise. Vous constaterez d'ailleurs que parallèlement à la loi de Programmation militaire, il a été adopté une loi portant programmation des forces de sécurité intérieure sur la période 2016-2020 qui, constitue également la "feuille de route" en matière de sécurité intérieure, avec une enveloppe de **390 milliards de FCFA**.

Comme la loi de programmation militaire, cette loi a pour objectif d'apporter des solutions concrètes, fortes et durables aux difficultés que nous notons au niveau de la sécurité par exemples liées aux moyens humains, aux moyens matériels et financiers de la Police nationale, des

Douanes, de la direction générale des Affaires maritimes et portuaire, des Eaux et forêts, de l'office national de la protection civile.

Ces lois de programmation militaire et de programmation des forces de sécurité intérieure s'inscrivent parfaitement dans la vision du Président de la République, celle de la nouvelle politique de Défense et de Sécurité de la Côte d'Ivoire. Il faut donc laisser le temps à ces initiatives fortes du Président de la République de faire leurs effets et alors on jugera tous des résultats sur le terrain. J'ai pour ma part bon espoir que ces lois, mises en œuvre rigoureusement et avec la compréhension et la participation active des militaires et des agents de sécurité eux-mêmes, contribueront à redorer fortement le blason de notre armée et en faire un acteur majeur de l'émergence de notre pays.